

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Règlement 557 amendant le règlement de zonage numéro 481, afin de modifier la limite de la zone #086 pour ajouter l'usage récréo-touristique (hébergement léger)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard désire modifier la zone #086 contenue dans son plan de zonage, intitulé annexe « A » du règlement de zonage numéro 481 ;

ATTENDU QUE cette modification permettra particulièrement aux lots 4-7 et 4-8 du rang 08, l'usage récréo-touristique (hébergement léger);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et que les dispositions du Règlement numéro 481 ne peuvent être modifiées ou abrogées que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet de la présente et qu'une dispense de lecture soit faite, vu le dépôt dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

Appuyé par le conseiller : Richard Daoust

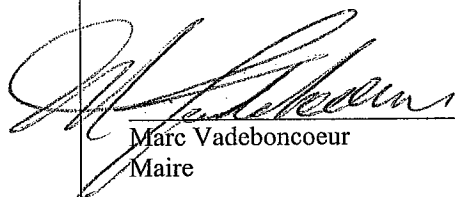
Et unanimement résolu :

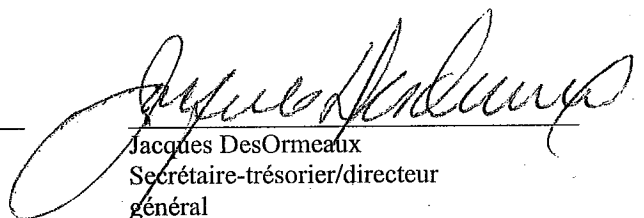
Que le règlement 557 amendant le règlement de zonage numéro 481, afin de modifier la limite de la zone #086, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

**ARTICLE 2 :** Le règlement modifie la limite de la zone #086 (secteur montée du Lac-Louise), afin de créer la nouvelle zone 126 telle que montré à l'annexe « A » jointe au présent projet de règlement ;

**ARTICLE 3 :** Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

  
Marc Vadeboncoeur  
Maire

  
Jacques DesOrmeaux  
Secrétaire-trésorier/directeur  
général

Adoption 1 <sup>er</sup> projet de règlement :	20 février 2004
Avis public de consultation :	27 février 2004
Consultation publique :	19 mars 2004
Avis de motion et	
Adoption du second projet de règlement :	19 mars 2004
Avis pour la possibilité d'un référendum :	2 avril 2004
Adoption du règlement :	16 avril 2004
Certificat de conformité de la MRC :	11 mai 2004
Entrée en vigueur :	21 mai 2004

Annexe A

**RÈGLEMENT 557**

Le découpage de la zone 086 de la nouvelle zone 126

